

Département	<b>Meurthe et Moselle</b>
Arrondissement	<b>NANCY</b>
Canton	<b>SEICHAMPS</b>

**COMMUNE de SEICHAMPS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 1er février 2010

**NOMBRE**

de conseillers en exercice 29

de présents 25

de votants 28

**L'an deux mil dix, le lundi premier février**, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

**Etaient présents** : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT

Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, DIART, FABBRI, WOLFARTH

**Etait excusée** : Mme MAISTRE

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à**  
:

Mme KRIER à M. GUILLAUME  
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL  
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Daniel GUILLAUME a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

**OBJET**

**Autorisation pour  
l'engagement de dépenses en  
section d'investissement  
avant le vote du budget.**

**N° 03/2010**

*Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 janvier 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 2 février 2010 et affichage en Mairie le 3 février 2010.*

**Le Maire,  
Henri CHANUT**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2009 ⇒ **988 991,36 €**  
(Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »)

Afin de procéder au lancement des travaux, conformément aux textes applicables et aux marchés déjà passés par la collectivité, il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances, suivi du Budget du 19 janvier 2010 :

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article à hauteur de **55 000 €** pour le lancement de la maîtrise d'œuvre de l'opération d'extension des vestiaires de la Salle de Martinchamps.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant
23	2313	B09A0903	Extension des vestiaires Salle de Martinchamps	<b>55 000 €</b>

ABSTENTION : 6  
POUR : 22

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,  
**Henri CHANUT**